

**Monsieur Alain PELTIER**  
**Président de l'Association des Amis**  
**du Littoral d'Anglet**  
65, Promenade de la Barre  
64 600 ANGLET

Bordeaux, le 15 AVR. 2016

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention de vos courriers du 23 septembre 2015 et du 10 mars 2016, au sujet des ouvrages emblématiques de l'embouchure de l'Adour qui marquent l'entrée du port de Bayonne et constituent une préoccupation commune.

La Région est devenue propriétaire du port dans un contexte qu'il me paraît utile de rappeler, par transfert de l'Etat. Ce dernier avait sur ses dernières années de gestion, réalisé peu d'investissements sur les infrastructures portuaires, et très peu d'entretien sur l'ensemble des ouvrages et en particulier les ouvrages à caractère patrimonial.

La Région a dans un premier temps relevé le défi de manière volontariste pour maintenir et développer l'activité économique et l'emploi, dans une vision de long terme.

La Région a ainsi investi sur 2007-2015 plus de 35 millions d'euros, soit cinq fois plus que l'Etat sur la période antérieure, pour notamment la remise en état de la grande digue de Tarnos et la reconstruction du quai Castel à Blancpignon.

Parallèlement, nous avons engagé en 2007 une démarche partenariale ambitieuse avec les collectivités locales, afin d'élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement du port, qui outre les grandes opérations structurantes, prévoit des actions fortes visant à favoriser l'intégration du port dans la ville, ainsi que la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Ce schéma directeur terminé en décembre 2013 a bien identifié les arcatures comme un objectif patrimonial important.

Toutefois, la conjoncture économique défavorable depuis plusieurs années, et la baisse des dotations de l'Etat a placé les Régions dans une situation budgétairement tendue, rendue encore plus complexe par la fusion des régions en début d'année 2016.

Ainsi, l'engagement des actions que nous souhaitons lancer sur les arcatures doit pour l'instant être reporté du fait des priorités au regard des disponibilités budgétaires.

Nous espérons néanmoins pouvoir engager, à relativement court terme, les études nécessaires afin de définir les solutions techniques pour pérenniser ces ouvrages.

Cela permettra à la Région, dans un second temps, de se rapprocher des collectivités (commune, intercommunalités, départements,...) ayant vocation à s'engager aux côtés de la Région pour la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de ce patrimoine sur lequel vous attirez mon attention.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé lorsque nous engagerons ces études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président,**



**Alain ROUSSET**